



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lycées agricoles

Question écrite n° 20835

Texte de la question

M. Michel Delebarre attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur l'avenir de l'enseignement agricole public en France. Le 26 mai dernier, les directions régionales de l'agriculture et de la forêt ont annoncé aux responsables des établissements de formation la diminution des moyens budgétaires dès la rentrée scolaire de septembre prochain. Concrètement, cela se traduira par la réduction du nombre d'enseignants et la fermeture de certaines classes. Pour le Nord - Pas-de-Calais, qui compte trois lycées professionnels horticoles, la suppression de dix postes est annoncée. Pour les responsables de ces établissements, de telles mesures s'apparentent à une remise en cause des structures d'enseignement dont ils ont la charge. Dans ces conditions, comment pourront-ils accueillir correctement leurs élèves lors de la prochaine rentrée ? Pour garantir à tous l'accès à une formation de qualité, en apprentissage, en formation initiale ou continue, l'enseignement agricole public a besoin de moyens humains et financiers significatifs. La volonté du Gouvernement est-elle de n'offrir aux familles que la possibilité de confier leurs enfants aux établissements d'enseignement privés, avec les coûts que cela implique ? Aussi attend-il du ministre qu'il lui indique clairement les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La préparation de la rentrée scolaire 2003-2004 a été l'occasion de la mise en place d'une nouvelle procédure de gestion de l'enseignement agricole public, visant à assurer une meilleure adéquation entre les besoins et les moyens. Il s'agit d'une indispensable rationalisation réalisée dans un souci d'équité, de transparence et de réalité. Ainsi, les dotations régionales ont été calculées selon des règles appliquées à l'identique sur l'ensemble du territoire, sur la base du maintien global des dotations mises en place à la rentrée 2002. Cette gestion rigoureuse ne vise pas à pénaliser l'enseignement agricole, mais, bien au contraire, à lui donner le cadre nécessaire à une politique ambitieuse, permettant d'assurer son développement et le maintien de la qualité de ses actions. Cette politique ambitieuse constituera le fil conducteur du quatrième schéma prévisionnel des formations en cours de préparation, qui donnera un nouvel élan à l'enseignement agricole pour les cinq années à venir.

Données clés

Auteur : [M. Michel Delebarre](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20835

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5053

Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2239